

Juin 2005

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

N°20

Enfin  
LIBRE...



J'exerce un métier pénible :  
Le 21 juin je revendique la retraite à 55 ans  
Je serais en grève à l'appel de la CGT !

Réparer et prévenir toute usure au travail : c'est possible !

La négociation interprofessionnelle avec le patronat sur la pénibilité est ouverte, mais le Medef traîne des pieds, ce 21 juin est une ultime chance pour les Traminots.

1. **Exprimons-nous et intervenons pour : concrétiser un droit à départ anticipé en retraite pour les Traminots usés prématurément ;**
2. **Modifier le travail pour ne pas reproduire cette usure au travail. Départ anticipé en retraite pour pénibilité**

Des centaines de Traminots voient leur espérance de vie à la retraite réduite à cause de conditions de travail particulièrement pénibles ou dégradant gravement leur santé.

Ce ne serait que justice d'ouvrir à ces salariés un droit à la retraite avant 60 ans pour leur permettre d'envisager une durée de retraite sensiblement égale à

celle des autres salariés.

Les Traminots ont mené des luttes pour la retraite en 2001 avec de nombreuses grèves suivies par 70% à 80% des Traminots.

En 2002 et 2003 l'ensemble des réseaux s'est engagé contre la loi Fillon et pour la défense des retraites, nous exigeons la reconnaissance d'un droit à la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles.

Nos horaires sont cycliques, l'amplitude de nos journées est importante nous travaillons de nuit.

Nous sommes confrontés au stress et exposés à des produits dangereux.

Pourtant notre profession n'est pas reconnue pénible. L'absentéisme et les licenciements pour inaptitude augmentent de façon exponentielle dans cette tranche d'âge.

La CGT fait circuler un questionnaire dans l'entreprise, il en résulte déjà que plus de 70% des Traminots toulousains réclament la retraite à 55 ans.

## Sommaire

- Page 2 : La politique général de De Villeppin  
Page 3 : Rencontre de la CGT avec le 1<sup>er</sup> ministre  
Page 4 : La journée de solidarité  
Page 5 : Action CGT sur la ligne 10  
Page 6 : Ligne 41 et ligne 19 : quelques problèmes  
Page 7 : Compte rendu des DP du réseau urbain  
Page 8 : un avenant soumis à signature  
Page 9 et 10 : Compte rendu du Comité d'Entreprise  
Page 11 : Compte rendu réunion des œuvres sociales  
Page 12 : Compte rendu CHSCT

Ce 21 juin, une forte mobilisation des Traminots est indispensable, plus de pour :

**Exiger de véritables négociations, à partir du projet CGT soutenu par l'ensemble des organisations syndicales confédérales;**

**Peser sur le contenu de celles-ci;**

**Gagner la réparation des dégâts des pénibilités par des départ anticipés en retraite.**

## Discours de politique générale du gouvernement Collé à l'écrit, refusé à l'oral !

**Pour la Cgt, le Premier ministre n'a, en rien, pris la mesure des exigences sociales qui se sont exprimées dans les mobilisations de ces derniers mois et dans le vote référendaire du 29 mai.**

**Non seulement les aspirations des salariés actifs, retraités, privés d'emploi ne sont pas prises en compte mais, pire, « le cap des lois votées sera tenu », la cadence des réformes autoritaires et inégalitaires sera accélérée.**

**Dans ces circonstances, la Cgt appelle les salariés, les chômeurs, les retraités et l'ensemble des syndicats à se mobiliser pour porter une nouvelle fois leurs revendications.**

**Pour la Cgt, le 21 juin doit être l'occasion d'une large mobilisation interprofessionnelle pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.**

### Déclaration du bureau confédéral de la Cgt

A l'évidence, le Premier ministre Monsieur de Villepin n'a, en rien, pris la mesure des exigences sociales qui se sont exprimées dans les mobilisations de ces derniers mois et dans le vote référendaire du 29 mai.

Non seulement les aspirations des salariés actifs, retraités, privés d'emploi ne sont pas prises en compte mais, pire, « le cap des lois votées sera tenu », la cadence des réformes autoritaires et inégalitaires sera accélérée.

Le plan dit « d'urgence pour l'emploi » consiste surtout à précariser les salariés et à offrir des nouveaux cadeaux aux employeurs.

C'est notamment :

L'instauration d'un nouveau type de contrat de travail qui offrira aux employeurs la possibilité, pendant 2 ans, de licencier du jour au lendemain. C'est la fin programmée du contrat à durée indéterminée revendiquée par le Medef.

L'obligation pour les chômeurs et les jeunes, moyennant une prime de 1 000 euros, d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quel prix, sous peine de sanctions.

La mise en place du chèque-emploi qui réinstalle le travail journalier ou à la tâche.

Le renforcement spectaculaire des exonérations de cotisations patronales, alors qu'elles ont déjà été

multipliées par 10 en 10 ans, sans effet sur le chômage. Le Code du Travail est bel et bien dans l'œil du cyclone. Le Premier ministre parle de politique industrielle, mais c'est pour confirmer immédiatement la privatisation des entreprises publiques, notamment EDF-GDF.

Il faut aussi s'attendre à de nouvelles restrictions en matière de santé.

Quant au SMIC, c'est le 3ème discours de politique générale qui annonce la même augmentation. La publicité mensongère a ses limites.

Aucune de ces mesures n'avait été annoncée à la délégation de la Cgt reçue à Matignon 48 heures auparavant. De fait, notre demande de négociation sociale est ignorée.

Il est inacceptable de s'entendre dire aujourd'hui que le gouvernement veut procéder par ordonnances, pendant l'été, sur des sujets aussi essentiels pour la vie des salariés.

**Dans ces circonstances, la Cgt appelle les salariés, les chômeurs, les retraités et l'ensemble des syndicats à se mobiliser pour porter une nouvelle fois leurs revendications.**

**Pour la Cgt, le 21 juin doit être l'occasion d'une large mobilisation interprofessionnelle pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.**



Pour la CGT : Bernard THIBAUT - Maryse DUMAS - Maurad RABHI - Jean-Christophe LE DUGOU ;  
 Pour le gouvernement : Dominique de VILLEPIN- Thierry BRETON - Jean-Louis BORLOO - Gérard LARCHER  
 - Jean-François COPPE

## Intervention de Bernard Thibault Secrétaire général de la CGT

### Un contexte exceptionnel de défiance

Nous nous rencontrons dans un contexte exceptionnel et peut-être même extra ordinaire. Jamais, sans doute, notre pays ne s'est trouvé en pareille situation.

Un nouveau gouvernement vient d'être mis en place, vous en avez la charge. L'environnement est celui laissé par votre prédécesseur qui, c'est le moins que l'on puisse dire, a suscité de très vives critiques.

Celles-ci ont concernées tout autant la méthode de gouvernement et le peu de cas fait à la négociation que le contenu libéral des réformes.

Ce qui a jusqu'à présent prévalu ce sont des méthodes autoritaires pour des réformes unilatérales et inégalitaires sur, par exemple :

- La retraite
- La sécurité sociale
- Les licenciements économiques
- Le temps de travail : remise en cause des 35h, journée de travail gratuit, réduction de la rémunération des heures supplémentaires comme illustration sans doute du slogan de celui qui allait devenir le président de l'UMP « travailler plus pour gagner plus ».

En fait, malgré l'engagement verbal du gouvernement de ne rien modifier sans négociation, c'est l'inverse qui s'est produit dans les faits. J'ajoute qu'à chaque fois, les gouvernements de M. RAFFARIN ont estimé qu'il suffisait d'obtenir le soutien ou la complaisance de quelques interlocuteurs syndicaux pour

asseoir les réformes. Notre exigence est donc claire et ferme : il faut rompre avec ces méthodes !

### Rompre avec les méthodes et les réformes mises en œuvre par votre prédécesseur

La rencontre d'aujourd'hui, positive sur son principe, ne pourra, à elle seule, suffire à établir de réelles relations sociales, tant s'est creusé le fossé entre les attentes des salariés et les réponses du gouvernement et du Medef.

**Depuis de longues années, les gouvernements ont délibérément ignoré ce que les salariés et leurs syndicats avaient à dire et qui relevait de leur expertise spécifique, pour privilégier systématiquement les sujets déterminés par la partie patronale - et singulièrement par le MEDEF - comme source d'inspiration de la politique gouvernementale.**

A chaque fois que l'on a souhaité discuter d'un certain nombre de choix structurants pour l'avenir, soit l'on a eu des promesses de rencontre qui n'ont pas été suivies d'effet, soit nos demandes sont restées lettres mortes.

#### Cela a été le cas sur :

- les délocalisations
- la précarité de l'emploi (en intégrant les dimensions donneurs d'ordre, sous-traitants)
- la politique industrielle (objet de la manifestation de 7 fédérations CGT, jeudi 9 juin)

Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que le scepticisme, voire la défiance, l'emporte avant votre discours de politique générale.

**Les salariés, la CGT exigent de votre gouvernement des actes concrets illustrant un réel changement d'orientation et non de nouvelles promesses.**

Vous parlez de ruptures, ce qui nous convient, mais encore faut-il en préciser explicitement le sens. Ainsi, le président de l'UMP, membre de votre gouvernement, a lui aussi appelé à une rupture mais en des termes qui suggèrent des réponses à l'opposé des attentes explicitement exprimées par les salariés notamment lors du référendum du 29 mai.

A entendre une musique de fond qui se propage, laissant entendre que c'est le droit social, le code du travail qui seraient responsables de tous les maux, il est de notre responsabilité de vous dire que, dans l'hypothèse où cette approche deviendrait la feuille de route du gouvernement, alors nous irions immanquablement vers des tensions, très rapidement et de façon importante.

J'insiste particulièrement parce que je ne crois pas au hasard des déclarations spontanées et redondantes dans cette phase charnière.

Les attaques du MEDEF sont insupportables mais hélas classiques : une candidate à la présidence du Medef, Mme Laurence PARISOT n'a pas hésité à déclarer en forme de programme que « la liberté de pensée s'arrête là où commence le Code du travail ».

Mais il y a aussi de nombreuses déclarations au sein de la majorité parlementaire allant dans ce sens : le président de la commission des affaires économiques, celui des finances, le président de l'Assemblée Nationale ou les nouveaux membres du gouvernement s'y mettent.

Le gouvernement n'a aucune

|  |   |   |
|--|---|---|
| chance de convaincre et d'être compris sur ce terrain.<br>Le code du travail n'est en rien responsable de ces plaies sociales que sont la précarité, la flexibilité des emplois et du marché du travail. | l'augmentation du pouvoir d'achat et la formation.<br>Ceci doit donner lieu à une série de concertations et de négociations qui sont une autre ambition qu'un supposé pacte social.   | programmés doivent faire la démonstration concrète qu'une réelle rupture sociale est engagée.   |
| Nous ne sommes pas destinés, en tant que représentants syndicaux, à devenir des pompiers du social. C'est pourquoi, soyez assuré que nous nous opposerons à toute mesure de régression sociale.          | Nous demandons immédiatement :<br>La tenue d'une négociation sociale avant l'été c'est à dire avant que ne soient prises des décisions structurantes pour 2006 concernant le  | <b>Ainsi :</b><br>La réunion du 10 juin sur les salaires (conséquence de la mobilisation du 10 mars) doit déboucher sur :<br><br>Une évolution des salaires dans les branches<br><br>Une revalorisation substantielle du SMIC au 1 <sup>er</sup> juillet.<br><br>Une augmentation du pouvoir d'achat des retraités. |
| Ce qu'il faut changer, ce n'est pas le code du travail et les quelques protections dont disposent les salariés mais la politique sociale dans notre pays.  | budget, le projet de loi de finances de la sécurité sociale (politique fi cale d'investissement services publics, recherche, édtion..)  | <b>La négociation sur la pénibilité du travail le 21 juin, découlant des dispositions législatives, doit déboucher positivement pour les salariés, après deux ans de blocage patronal.</b>  |
| <u>Des actes pour répondre aux exigences des salariés</u>  | L'engagement d'une négociation Spécifique pour une convention tr partite<br>Etat / ANPE/UNEDIC concernant l'emploi.<br><br>Sur l'ensemble de ces sujets la CGT, forte des exigences des salariés, avancera ses revendications et propositions.<br><br>Parallèlement, des rendez-vous déjà | La négociation sur l'emploi des seniors, le 24 juin, doit s'engager sur de nouvelles bases et le projet de mise en place d'emplois « vieux » doit être retiré.  |
| Pour la CGT il y a, aujourd'hui, un besoin urgent d'une relance économique par l'emploi,   |   |   |

## Journée de Solidarité :

le Premier ministre doit abroger la mesure Raffarin

**La Cgt a rencontré la mission Léonetti, chargée par l'ancien Premier ministre d'évaluer la situation sur la journée de solidarité après les mobilisations auxquelles a donné lieu le lundi de Pentecôte travaillé en 2005.**

La Cgt a rencontré la mission Léonetti, chargée par l'ancien Premier ministre d'évaluer la situation sur la journée de solidarité après les mobilisations auxquelles a donné lieu le lundi de Pentecôte travaillé en 2005.

Elle a renouvelé son exigence d'annulation pure et simple de la mesure : la Cgt refuse toute notion de travail gratuit, quels qu'en soient la durée et la date, et l'objectif.

La mesure unilatérale décidée par le gouvernement Raffarin a profité deux fois plus aux employeurs qu'aux personnes âgées. Les seuls salariés ont été mis à contribution dans des conditions tout à fait inégales de

traitement entre salariés.

**La Cgt conteste également la création de la Caisse Nationale de Solidarité qui rompt les solidarités intergénérationnelles, fondement du système de protection sociale et fragilise, de fait, le**

La Cgt réclame que la mesure soit abrogée pour 2006 et qu'en 2005, la journée travaillée soit payée aux salariés, les retenues de grève remboursées, les journées de RTT rendues.

**financement pérenne de la dépendance. La Cgt attend du Premier ministre des engagements clairs pour respecter les droits des salariés et leur durée du travail, valoriser les salaires et l'emploi, conditions de retraites dignes et d'une protection sociale dynamique et solidaire.**



Tous les dimanches les conducteurs de la ligne 10 travaillent dans des conditions



9 H 40, un cadre se déplace pour afficher les informations usagers sur l'arrêt non desservi au terminus de la ligne 10 Fondeyre, il était temps !



inacceptables.

Toute la matinée l'accès au kiosque leur est rendu impossible en raison d'un stationnement anarchique.

La seule solution proposée par la direction est le déplacement du terminus à l'arrêt Glacière à quelque 500 mètres du kiosque, privant ainsi les conducteurs de leur moment de détente, de l'accès à la machine à café et aux toilettes.

« En clair tout le monde s'en tape » des services de Tisséo-SMTC, aux directeurs de l'entreprise rien n'est fait pour trouver une solution répondant aux besoins du personnel.

La direction ne s'occupe pas des conditions de travail des salariés, une seule chose l'intéresse, faire partir les bus à l'heure, que la ligne tourne, peut importe comment, son seul but, que les kilomètres soient effectués dans n'importe quelles conditions.

Déjà dans le numéro du mois d'avril du son bulletin « Le Bus » la CGT avait soulevé le problème, demandant à la direction de trouver une solution, un mois et demi plus tard, rien...!

**Pour faire avancer les choses, la CGT a décidé de convier la presse locale pour rendre compte de la situation du Service public des Transports.**

La délégation CGT arrivée vers 8H30 sur le site de Fondeyre a constaté l'absence totale d'informations aux usagers, ni sur les arrêts non desservi ni dans les bus.

Plus encore, quelques conducteurs n'ont même pas l'information d'un accès possible aux toilettes de la fourrière, l'un d'eux nous a dit « Il paraît que l'on peut demander, mais personne ne m'a vraiment renseigné ».

## Et le Service public dans tout ça ?

Nous avons pu constater que bon nombre d'usagers attendaient, un peu perdu le bus, au terminus de Fondeyre, au milieu des embouteillages et de la circulation automobile, voyant étonné les bus s'engouffrer dans le passage inférieur de la route de Paris.

La présence de la CGT à immédiatement fait réagir l'entreprise, un cadre s'est déplacé pour venir accrocher à 9 H 40, une information aux usagers, il était temps ! Le Président de Tisséo-SMTC, également Maire de Toulouse, doit normalement assurer le Service public des Transports.....nous voyons là le résultat ...!

**Depuis des mois, la situation est la même, les conducteurs sont victimes de l'incompétence et de l'indifférence des uns et des autres, ça suffit !**

Depuis des mois nous entendons parler du désir de mettre en place un « service minimum » en cas de grève.

**La démonstration est faite que le service minimum c'est malheureusement le quotidien des usagers toulousains.**

**La direction de l'entreprise doit impérativement permettre l'accès du kiosque aux conducteurs, les pouvoirs publics doivent assurer la libre**



8 H 35, le rond point de Fondeyre, le bus circule déjà avec de grosses difficultés

**circulation des**

Des véhicules en sens Interdit sur la contre allée où la ligne 59 effectue normalement son arrêt.



## Ligne 41 : Entre insécurité et incivilités !

Deux militants de la CGT ont rencontré le 2 juin 2005, le responsable de la ligne 41, pour traiter des nombreux problèmes de cette ligne.

Comme sur beaucoup de ligne du réseau le premier problème est la question des temps parcours insuffisants, se rajoute pour le 41 des problèmes d'insécurité.

Il ressort de cet entretien :

- le TM hiver qui doit faire l'objet d'une étude approfondie, il nous a été répondu que l'on tiendrait compte des remarques et souhaits des conducteurs.....
- L'équipe 8 TM samedi, doit elle aussi être examinée.....
- La question du terminus Amat Massot a été abordée, il apparaît que ce terminus répond à une demande des usagers du quartier qui remonte à la modification de la ligne 14. La question reste posée.

### INSECURITE et INCIVILITES

Plusieurs agressions se sont produites au terminus des Izards, la solution trouvée par l'entreprise est la mise en place d'un terminus dit de



« délestage » ...

Une note de service indique aux conducteurs qu'ils ont la possibilité en cas de sentiment d'insécurité d'aller stationner sur ce terminus de délestage, encore plus isolé derrière la zone de travaux de Borderouge.

Endroit idéal, pour que les agressions se multiplient à loisir.

**De qui se moque-t-on ?**

**La direction doit dans ce cas déplacer immédiatement le terminus.**

**Les conducteurs ne peuvent continuer à prendre des risque, ils doivent invoquer le « droit de retrait » et ne plus desservir le terminus des Izards.**

De plus sur ce même terminus des Izards, s'organisent des « rodéos », les conducteurs s'inquiètent à juste titre pour leur sécurité.

Les conducteurs soucieux de l'outil de travail demandent la mise en place d'un arrêt bus hors de la

chaussée pour éviter tout accrochage, la responsable de ligne nous a répondu que les démarches sont en cours.

Nous vérifions encore une fois le peu d'intérêt que portent les responsables de l'entreprise au bien être et à la sécurité des salariés.

Plutôt que de prévenir l'incident, on maintient le terminus des Izards, mettant en danger la sécurité des conducteurs, et pour un problème de stationnement ont déplacé le terminus à Fondeyre.

**On croit vraiment rêver !**

**La CGT comprend pourquoi les conducteurs ont un fort ressentiment et beaucoup de**



**Lundi 13 au matin, la CGT a constaté qu'aucune note de service n'indiquait ce fameux terminus de délestage, elle a également constaté l'ignorance dans laquelle se trouvaient titulaires du 41 et**

## Ligne 19 : Terminus la Ciotat toujours aucune décision !

Dans le cas de ce terminus, nous nous trouvons dans la même problématique que pour la ligne 41.

Depuis des années, à Toulouse ont se glorifie de ne pas subir beaucoup d'agressions ou d'incivilités. Mais en réalité, c'est une simple impression puisque malheureusement les choses commencent à s'aggraver ici où là.

Nous sommes bien d'accord, il ne s'est toujours rien passé au terminus la Ciotat, mais le sentiments

d'insécurité persiste parmi les salariés.

La CGT s'interroge toujours sur l'opportunité de ce nouveau terminus, d'autant que les usagers de Croix Daurade réclament une meilleure desserte du quartier, nous ne comprenons pas quelle justification économique impose ce nouveau terminus.

**La CGT demande que tous les bus fassent à nouveau terminus à l'ancien terminus de la ligne 21, chemin Raynal.**

# Compte rendu des Délégués du Personnel (urbain) Mai 2005

Au mois d'avril, la CGT alertait la direction sur le danger de l'arrêt Glacière (lignes 10 et 59 côté fourrière) celui-ci étant situé sur une voie d'entrecroisement.

La Direction et les services respectifs de la mairie de Toulouse se sont rendus sur place pour étudier le repositionnement de l'arrêt. A suivre...

La CGT alertait également la direction pour demander la modification du carrefour de la route de Lavaur et du Boulevard d'Atlanta, au rond point des « Argoulets », car les bus venant de Gramont et tournant à droite ne pouvaient emprunter le Bd d'Atlanta sans empiéter sur la voie de gauche.

Dés l'accord de la Mairie de Toulouse, une étude sera mise en place pour l'élargissement de l'entrée du Bd d'Atlanta.

## **1. Question CGT:**

*La direction lors de sa prise de fonction s'était engagée à respecter les us et coutumes en vigueur dans l'entreprise, à ce jour nous sommes forcés de constater que vous ne respectez pas vos engagements. (Ex : don de jour ou de RC entre collègues).*

DG : répond qu'elle respecte les us et coutumes s'ils sont légaux et réglementaires. Une demande sera faite auprès des organismes compétents concernant ces problèmes

**CGT : Jusqu'à aujourd'hui ce système convenait à tous le monde, pourquoi en changer si ce n'est encore une fois pour pénaliser les conducteurs. En attendant les réponses de la DG il n'est pas question pour la CGT que l'on touche à ces us et coutumes.**

## **2. Question CGT:**

*Suite à votre note d'information sur le lundi de Pentecôte du 11 mai 2005, la CGT vous demande d'accepter la pose de jours fériés ou de repos compensateurs pour les salariés en grève le 16 mai 2005*

**La direction répond NON, cette mesure ne concernait pas les conducteurs.**

**La CGT constate une absence de volonté sociale car rien n'empêchait la DG de prendre en compte cette demande. D'autant que la CGT se demande comment on peut nous retenir une journée de grève sur une journée de travail gratuite ?**

**La CGT tentera d'avoir la réponse auprès des tribunaux...**

**3. Question CGT:** *Lors d'un changement d'équipe entre conducteurs, qui pour des raisons de non-programmation de leur travail, ne sont pas en mesure*

*de savoir s'il pourront respecter les 10 heures de repos journalier, la CGT vous demande que les bureaux de gestion prennent en compte ces changements dans le respect des 10 heures ?*

**La aussi pas de volonté affichée pour améliorer les conditions de travail des conducteurs.**

**Il serait si simple que cette demande soit prise en compte pour faciliter le relationnel entre les salariés et les gestionnaires.**

**La CGT vous conseille dans le cas ou n'étant pas en connaissance de votre programmation de travail vous transmettez un changement d'équipe 48 h avant, il doit être accepté !**

**C'est à la direction de prendre ses responsabilités, sinon prenez les vôtres et contacter un Délégué du personnel CGT pour les faire appliquer et respecter, en attendant qu'à Toulouse comme cela est possible dans d'autres réseaux, la Direction programme les repos et le travail pour tous les conducteurs et cela toute l'année...Qu'on se le dise !!!**

## **4. Question CGT:**

*Sachant que les locations d'appartements ou de villas débutent en principe le samedi, la CGT vous demande de programmer en repos le week-end accolé au départ en congés ou d'allouer un ou deux jours de repos supplémentaires de façon à ne pas léser ces agents.*

**Là c'est clair, c'est pas la faute de la direction mais des roulements d'été.**

**Celle là il fallait oser, ils l'ont fait !!!**

**Après une telle réponse les débats ont été animés et la Direction proposera un avenant à l'accord sur les roulements d'été.**

**Un avenant de plus pour affirmer si c'était encore possible, le mauvais contenu des accords en vigueur dans notre entreprise, qui régissent au quotidien nos conditions de travail.**

## **7. Question CGT:**

*La CGT demande qu'une compensation soit allouée à tous les agents qui se sont vu imposés de retirer leur tenue vestimentaire chez les fournisseurs respectifs.*

**La CGT demande à tous les Traminots dans ces cas de figure, de contacter et de remettre leur dossier à un militant CGT qui les transmettra à la direction pour que celle ci examine les cas particuliers.**

## Un nouvel avenant à l'accord du 14 janvier 2000... proposé à la signature !!

**Il est important de bien clarifier ici les choses : la CGT reste favorable à ce que toutes les équipes fassent dépôt / dépôt, par contre elle est opposée à tout allongement de la journée de travail.**

**Si la direction souhaite faire du dépôt / dépôt, soit qu'elle le fasse sans augmenter la durée des équipes, ni le temps de volant.**

**Avant d'apposer une quelconque signature à ce nouvel avenant que les organisations syndicales se souviennent que pour réduire la durée du travail à 35 heures, les Traminots ont investi 25 jours de grève en 1997, il ne serait pas raisonnable aujourd'hui d'accepter un allongement.**

La direction propose donc, suite à la réunion du 14 avril 2005 avec les « partenaires sociaux », la mise en œuvre d'habillage des équipes avec prise et fin de service au dépôt pour cet été.

### Pour cela elle propose dans cet avenant que :

« 10% d'équipes dont le **temps de volant** peut être porté à 7h15 à l'exception du samedi hiver, **du lundi au samedi pendant la période été ( période définie chaque été)** et du dimanche où il pourra être porté à 7h20 ».

Comme pour l'avenant signé sur les dépôt/dépôt pour les samedi hiver la direction propose d'allonger le temps de volant.

**A la première lecture cela paraît peu, 5 minutes, mais en réalité c'est sur l'ensemble des équipes que le temps de volant sera augmenté, remplaçant simplement le temps passé au transports.**

Il y a là un seul avantage, le temps passé en haut le pied ne pourra pas être forfaitisé, comme l'est aujourd'hui le temps transports.

C'est toute l'ambiguïté de l'accord du 14 janvier 2000 dit des « temps annexes » qui découpe le temps de travail en plusieurs tranches distinctes : temps de prise et de fin de service, temps de volant, temps de réapprovisionnement et temps de transport.

Exactement comme si pour une secrétaire ont découpait sa journée de travail en : temps de frappe, temps de classement, temps de téléphone, etc....

En fait tout cela représente ni plus ni moins que la journée de travail d'un conducteur.

Il aurait été judicieux dans l'intérêt de salariés et pas

dans celui du patron de définir une durée journalière de travail et pas une découpe permettant de définir la journée du conducteur essentiellement autour de la conduite.

En effet la journée d'un conducteur n'est pas constituée que de conduite.

Si chaque conducteur contrôle correctement son TM, il s'apercevra tout seul que ce pseudo cadeau les fera conduire plus si nous conservons les termes de l'accord du 14 janvier 2000.

Cet accord combattu depuis 5 ans par la CGT est en réalité un accord qui favorise seulement l'entreprise, il n'a pas vraiment réduit la durée journalière du travail puisque nous avons toujours des équipes qui vont jusqu'à 7 H 40, et dans ces équipes les conducteurs conduisent jusqu'à 7 H 20, ce qui est beaucoup trop !

### Depuis 1997, la CGT revendique:

**80% des équipes inférieures ou égales à 7 H**

**10% des équipes inférieures ou égales à 7 H 15**

**10% des équipes inférieure ou égales à 7 H 20**

Ce qui comme dans beaucoup de réseaux en France baisserait la moyenne des équipes en dessous de 7 H, chose qui ne mettrait pas en péril l'entreprise.

Un seul exemple, Marseille, réseau fortement critiqué par notre directeur du réseau bus, où la moyenne est à 6 H 30 et des poussières.

Quand aux menaces du directeur, toujours les mêmes d'ailleurs, qui nous explique qu'améliorer les conditions de travail rendrait obligatoire la création d'une multitude d'équipes coupées, il doit changer de disque, ça fini par fatiguer.

Idem pour les roulements voltigeurs avec deux repos programmés par semaine, qui serait une chose « mathématiquement impossible »

Ceux qui nous disent cela devraient essayer de vivre à la manière d'un voltigeur, sans horaires, sans repos, sans aucune possibilité d'organiser sa vie.

Et ensuite, peut être que les mathématiques deviendraient d'un seul coup plus limpide.

**Donc tout le monde à compris que la CGT ne signera pas cet avenant, puisque encore et toujours il ne correspond pas aux demandes des Traminots.**

**Mais elle consultera tout de même les salariés pour prendre leur avis sur cette question.**



# Compte rendu du Comité d'Entreprise (urbain) du 27 MAI 2005

9

## PROCES VERBAL DU 29 AVRIL 2005

Depuis bien longtemps, nous n'avions pas approuvé les comptes rendus concernant le Comité d'Entreprise. Ces derniers ne retraduisaient pas la vérité de nos propos, voire n'existaient pas. L'embauche d'une secrétaire administrative nous a permis d'approuver le procès-verbal du 29 avril 2005. Au nom des élus CGT, nous remercions cette salariée pour son travail.

## BILAN SOCIAL 2004

Ce bilan social comporte quelques erreurs qui devraient être corrigées, car nous n'avions en notre possession qu'un projet. D'après ce bilan social, nous aurions plus de 6% de personnes handicapées. Par handicapé, il faut entendre des personnes reclassées.

En réalité nous n'employons pas à ce jour des handicapées nécessitant un aménagement de poste.

La CGT a demandé à ce que l'on puisse accueillir et aménager des poste pour ces personnes.

Notons que la loi devrait changer. Aujourd'hui le calcul ne comprend pas les conducteurs. Demain, les 6% devraient concerner l'ensemble du personnel.

## CAISSE D'EPARGNE

Le Secrétaire du Comité d'Entreprise nous demande l'autorisation pour ouvrir un compte à la caisse d'épargne, qui ne fonctionnerait qu'avec sa signature.

Il est à noter que ce compte a déjà été ouvert !

Voici une mesure très démocratique, Monsieur le Secrétaire du Comité D'entreprise, en mettant les élus devant le fait accompli !

## DEPOT DE PLAINTE

Le secrétaire du Comité d'Entreprise souhaitait l'aval de l'ensemble des élus afin de déposer plainte à l'encontre du trésorier, pour l'établissement de trois chèques sur le compte des œuvres sociales. Ces chèques, d'un total de 1 100€ concernait un défraiement du trésorier, auquel il n'avait pas droit. De plus, les chèques étaient établis à l'ordre du fils du trésorier, ce qui peut prêter à confusion...

Nous passerons sur le débat stériles ayant pour objet une guerre intestine entre anciens et actuels dirigeants de l'organisation syndicale gérant le CE.

Il nous apparaît bien malheureux que de tels agissements frappent la bonne marche du Comité d'Entreprise. Ce temps perdu serait bien plus utile à consolider le fonctionnement du CE.

Avant de passer au vote, la CGT a fait une déclaration:

« Depuis plusieurs mois la situation du Comité d'Entreprise préoccupe notre organisation syndicale.

*Les difficultés liées à la gestion et à la tenue des comptes du Comité d'Entreprise ont amené l'ensemble des élus à nommer un cabinet d'expertise pour permettre une simple lisibilité des comptes.*

*Vous demandez, Monsieur le Secrétaire, notre avis sur la mise en route d'une démarche juridique à l'encontre du trésorier du Comité d'Entreprise, en raison de l'émission de chèques.*

*Des chèques, émis sur le compte des œuvres sociales du Comité d'Entreprise concernant semble-t-il des défraiements pour indemnités kilométriques, qui ont été diffusés dans l'entreprise et portés à la connaissance du personnel.*

*A la lecture des pièces, il s'avère que ces chèques ont été émis au mois d'août et au mois de septembre 2004, vous comprendrez aisément notre étonnement à voir venir cette affaire quelques huit mois plus tard.*

*Cela soulève quelques interrogations supplémentaires sur la bonne gestion au quotidien des affaires du Comité d'Entreprise et sur la probité de l'ensemble des gestionnaires actuels du Comité d'Entreprise.*

*Tout cela se déroule sous votre mandat, vous êtes, Monsieur le Secrétaire, le premier et le seul responsable de la bonne marche du Comité d'Entreprise devant les Traminots.*

*Si vous considérez devoir entamer ces poursuites, vous devez seul prendre cette décision puisque vous n'avez nullement besoin de notre appui pour le faire.*

*Nous attendrons impatiemment le résultat prochain de l'Audit en cours, qui devrait apporter à l'ensemble des élus une meilleure compréhension ainsi qu'une vision globale voire juridique de la situation.*

*Pour sa part, la CGT ne croit pas devoir régler des conflits entre deux élus, qui ont en charge la gestion du Comité d'entreprise, et qui sont tous deux issus de la même organisation syndicale.*

*Il nous est bien difficile d'examiner votre demande hors du contexte qui vous oppose aujourd'hui au Trésorier du CE, qui est également Délégué syndical de l'organisation Sud.*

*Organisation qui demande votre révocation et qui donc semble-t- il a pris partie dans cette affaire.*

*Pour la CGT dans tous les cas, les intérêts des Traminots doivent être préservés. Les comptes du Comité d'Entreprise doit être immédiatement reconstitués des sommes indûment versées.*

*La crise actuelle ne peut continuer plus longtemps, tous les gestionnaires du Comité d'Entreprise doivent bien évaluer leur impuissance à accomplir leur mission, ils doivent rapidement tirer les conséquences de leur déficience »*

Le vote pour le dépôt de plainte a obtenu 1 voix pour, 2 contre, 5 abstentions.

Le secrétaire du CE nous a annoncé qu'il porterait plainte en tant que membre élu du Comité d'Entreprise pour abus de confiance et vol.

**SITUATION DE L'ENTREPRISE**

Comme les mois précédents, la situation de l'entreprise est bonne. Il est simplement regrettable que nous ne puissions pas récupérer les fruits de notre travail.

**INFORMATION DU PRESIDENT**

**Ligne de vie Balma Gramont:** Ce projet est suspendu et fait l'objet d'un changement de procédures. Les interventions se feront hors tension.

La CGT pense que personne n'a voulu prendre la responsabilité de valider une telle procédure.

**PIBC:** (Prime d'Incitation à Bien Conduire) La PIBC devrait être rediscutée. Elle fera peut-être l'objet d'une mensualisation, avec régularisation en fin d'année.

**Ligne 22:** Cette ligne subit les week-ends, une modification d'horaire et d'itinéraire, afin de desservir la discothèque. Le dernier départ se fera à 1h25. Il y a donc une modification d'horaire pour les conducteurs, pour les contrôleurs et le service de prévention. Cette décision sera effective à compter du 13 juin.

**Marché Public:** Le marché public confié à Connex est reconduit pour 4 mois supplémentaires.

**INFO DU SECRETAIRE****Biens du CE :**

Le secrétaire du CE Connex nous a annoncé que les biens du Comité d'Entreprise appartenaient bien au CE Semvat.

Le secrétaire du CE Connex annonce donc l'obligation d'une convention Inter CE, comme nous l'avions déjà suggéré.

Dans un souci démocratique, la CGT demande que l'ensemble des élus des Comités d'entreprises, Connex et Semvat, soient associés à cette démarche.

Nous attendons donc une rapide convocation des secrétaires des CE.

**Trésorier :** Le secrétaire du CE Connex, nous a informé que le trésorier serait employé au CE les lundis, mardis et vendredis. Le reste du temps, il sera à la disposition de la gestion.

**DVD :** la distribution du DVD de Noël se fera courant juin.

**QUESTIONS DIVERSES**

Ayant eu connaissance que du personnel était détaché, la CGT a posé quelques questions:

Font-ils toujours partie de l'entreprise ?

Par qui sont-ils rémunérés ?

Sous quelle responsabilité hiérarchique sont-ils ?

Quel en est le coût pour l'entreprise ?

Pouvez-vous nous communiquer les contrats ?

**Encore une fois de plus, la CGT a raison. Nous annonçons déjà cette situation en janvier 2005, invitant toutes les organisations à prendre des mesures pour établir rapidement un accord inter-CE.**

**Comme d'habitude, l'intérêt partisan et électoraliste des organisations syndicales commande les actions, l'intérêt des Tramainots passant la plupart du temps au second plan. Nous avons perdu 6 mois, et nous avons certainement gagné quelques complications**

Pourquoi les élus du Comité d'Entreprise n'ont pas été avertis ?

Dans la mesure où ces problèmes ont été posés en questions diverses, il était difficile à la direction de porter réponse à toutes ces questions.

Nous devons donc en débattre lors du prochain CE.

**Formation DRC conducteurs**

La CGT a longuement hésité avant de donner l'information, mais elle est tellement croustillante que nous n'avons pu résister à la partager....

Un cadre de l'entreprise prévu pour dispenser à 13 H 30 le lundi 13 juin une formation à des conducteurs receveurs dans le cadre de la DRC, c'est oublié.....

Bien entendu la question qui est au bord des lèvres de chaque salarié de l'entreprise est :

- Aura-t-il une remontrance, voire une sanction ? ? ? La question reste posée.....

Le premier point abordé a été le choix du fournisseur pour le colis de Noël.  
7 fournisseurs ont été consultés,  
3 ont été jugés à égale qualité, il a donc été décidé de faire appel aux trois fournisseurs successivement.

## Point sur les commandes 2004.

Une certaine quantité de marchandise a été retournée,

- 189 goûters
- 169 colis retraités
- 23 colis actifs
- 18 chapons (offert au Secours populaire)

Un constat unanime sur le trop grande quantité de perte.  
169 colis retraités retournés, cela est beaucoup trop, il y a là un problème important.

## Site Internet

Un site Internet a été ouvert le 18 mai 2005, d'après le secrétaire il recevrait beaucoup de visites, pour notre part nous découvrons aujourd'hui son existence, les élus CGT n'étant pas vraiment informés de cela.....

## Terrains sur la commune de Porta

Le Secrétaire a fait une proposition d'aménagement de ces parcelles (pour celles qui sont utilisables).

L'ensemble de ces parcelles ne seraient pas utilisables pour l'installation de locaux, mais l'opportunité d'un aménagement doit se réfléchir.

**Pour la CGT avant de faire des projets, il est indispensable de régler la question de la propriété de ces parcelles :**

- **Appartiennent - t- elles au CE- Connex ou au CE- Semvat ?**

Le Secrétaire répond qu'il travaille sur la question de la propriété avec le Secrétaire du CE - Semvat.

Il devrait y avoir un acte notarié spécifiant la « jouissance » des biens par le CE-Connex !

Première nouvelle, nos élus en CE ne possèdent aucune information précise sur cette question !

La CGT exige que l'ensemble des élus soient tenu informé et participent réellement aux prises de décisions.

## Appartements

Le Secrétaire indique que les appartements coûtent cher au CE puisque qu'ils ne sont pas suffisamment

loués.

Il propose d'ouvrir les locations des appartements ainsi que des camions à l'association du personnel de la Police.

La CGT est favorable à des coopérations, FO ne serait pas favorable, la CGC s'inquiète.

Encore une fois, la CGT souhaite éclairer la question de la propriété des biens du CE avant de prolonger ce type de débat.

## Carte CE

Le Secrétaire veut créer une carte individuelle pour identifier les agents actifs et retraités bénéficiaire des prestations du CE, elle serait valable 5 ans.

Le coût et l'opportunité de cette proposition doit faire l'objet d'un examen attentif, ne nous emballons pas !

## Médaille du travail

Proposition d'augmenter à 230€ au lieu de 200€ (accord unanime)

## Chèques cadeaux

**La CGT préfère les appeler bons jouets, cela définit mieux l'utilisation.**

Proposition d'augmentation :

- 32€ à 37€ / 37€ à 42€ / 42€ à 47€ (accord unanime)

## Questions diverses

**CGT propose qu'un représentant retraité par organisation syndicale puisse assister (à titre consultatif) aux réunions des œuvres sociales du CE.**

Oui à l'unanimité à partir de 2006, il faudra faire une proposition pour modifier en ce sens le règlement intérieur du Comité d'Entreprise.

## Commission cantine

Une demande de la CGT de réunir cette commission suite aux remarques de Traminots utilisateur de la cantine à Atlanta qui se demandent où vont-ils aller déjeuner pendant les travaux de réfection ?

Aucune réponse, nous restons dans l'attente....

Cette commission est une commission du CE, la CGT demande quelle raison la direction assiste-t-elle à ces réunions ?

Personne ne peut répondre à cette question...

## BULLETIN DE LA CGT

Syndicat CGT- Semvat  
9, rue Michel Labrousse  
31081 Toulouse Cedex

Permanence Atlanta  
Tel 05 62 11 29 78  
Fax 05 62 11 29 96  
cgt.semvat@free.fr

Permanence Giat : tel / fax 2432  
Permanence Métro : tel 3040

Publié sous la responsabilité du  
bureau du Syndicat CGT.

### Les deux conducteurs receveurs sont réintégrés :

L'un reprendra son service à Atlanta, malgré que son domicile soit plus proche de Giat, la CGT considère cela comme inadmissible, c'est une nouvelle injustice.

Pour le second, le Directeur du Réseau à clairement fait entendre qu'il n'était pas d'accord avec la décision prise et que si cela dépendait de sa seule volonté, ce salarié serait resté au chômage !

**Mais voilà, la mobilisation des Traminots est là pour empêcher l'injustice M. le Directeur du réseau, souvenez vous en !**

## Infos CHSCT

### NAVETTES ELECTRIQUE

**En date du 13/05/05**, notre élu en CHSCT a provoqué une réunion de la commission des navettes électriques pour observer si la modification du frein de parc sur l'OREOS 22 monté sur la navette électrique de chez EDF était conforme aux souhaits émis. Nous avons un soucis consécutif au prix du kit freinage qui se monte entre 550 et 650 € que la direction rechigne à dépenser. Ses arguments restent que si la frein de parc est correctement manipulé, tout va bien. Pour la CGT la complexité de la manœuvre risque d'occasionner des erreurs, c'est pour cela que nous nous battons pour imposer l'achat de ces kits.

### COMMISSION des TM

**Le 14/06/05** c' est tenu la première « commission graphique » qui avait à l'origine pour but de regarder si les temps parcours correspondent bien aux besoins et pour s'assurer des conditions de travail des conducteurs.

**La revendication de la CGT est bien la mise en place d'une commission TM avec la participation des élus du CHSCT, des conducteurs et des**

**organisations syndicales pour faire avancer les conditions de travail.**

**Pour la CGT cette commission doit participer à la construction et à la rédaction des TM, avant mise en place.**

**Les élus doivent avoir les moyens de réaliser des enquêtes sur le terrain pour répondre aux besoins des salariés.**

Aujourd'hui telle que se dessine cette commission elle risque fort de se transformer en simple « chambre d'enregistrement » puisque la direction ne fait que présenter les TM déjà construit aux élus.

La direction a bien compris le risque représenté par la revendication CGT, elle tente par tout les moyens de limiter le champ d'action de cette commission et il est vrai le secrétaire du CHSCT n'a pas une véritable attitude militante sur ce sujet....

La direction refuse que les élus discutent des conditions de travail prétextant que c'est du ressort des DP et CHSCT.

Elle dispense à travers cette commission une formation maison pour influencer les élus dans leur jugement.

**Elle présente les choses d'une manière qui laisse croire là aussi que les mathématiques commandent, alors qu'en réalité c'est la recherche de la productivité maximale qui reste le but de la direction.**

#### Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

#### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....



Bulletin à transmettre à Cgt-Transports Urbains Toulousain  
9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
Email cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96

**Se syndiquer Cgt c'est vital**